

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2002-2003

23 OCTOBRE 2002

PROJET DE DECRET

CREANT L'AGENCE POUR L'EVALUATION DE LA QUALITE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ORGANISE OU SUBVENTIONNE
PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE

AMENDEMENTS

DEPOSES EN COMMISSION
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Amendement n° 1

Dans l'annexe au projet de décret du Gouvernement de la Communauté française du 10 octobre 2002 créant l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur organisé ou subventionné par la Communauté française, remplacer, dans le titre: «Listes» par «Liste-cadre».

F. BERTIEAUX.
A. BAILLY.
Ph. HENRY.
P. SCHARFF.

Amendement n° 2

Art. 9

A l'article 9, point *e*), 13^o, remplacer le mot «danger» par «risque».

Dans l'annexe au projet de décret, point 13, remplacer dans le titre le mot «menaces» par «risques» et au point *a*), remplacer le mot «dangers» par «risques».

H. JAMAR.
A. BAILLY.
M.-R. CAVALIER-BOHON.
M. de LAMOTTE.